

<p style="text-align: center;"><b>DÉPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE</b> ----- <b>Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES USSES ET RHÔNE</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Séance du 09 février 2021</b></p>
<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 39 Présents : 33 Suppléant : 0 Absents : 3 Pouvoirs : 3 Votants : 36 Pour : 35 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 1</p> <p><b>N° CC 24/2021</b></p>	<p>L'an <b>deux mille vingt et un</b>, le 09 février à <b>dix-huit heures</b>, le Conseil Communautaire Usses et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Jean XXIII à Frangy, sous la présidence de <b>Monsieur Paul RANNARD</b>.</p> <p><b>Date de convocation :</b> 03 février 2021</p> <p><b>Présents :</b> Mesdames Frédérique AURELLE, Sophie COLAS, Laetitia COCATRIX, Sandrine TASSET, Carole BRETON, Ségolène BERTHOD-ROUPIOZ, Marie-Christine GLANDUT, Florence POZZO, Corinne GUISEPPIN. Messieurs Rémi PONCET, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Philippe JACQUESON, Emmanuel GEORGES, Hervé BOUËDEC, Christian VERMELLE, Georges CANICATTI, Patrick CHAPEL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Didier CLERC, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, David BANANT, Vincent DUTOIT, Jérémie COURLET, Michel BOTTERI, Gérard LAMBERT, Gilles CALLET, Gilles PILLOUX, François SÈVE, Jean-Yves MÂCHARD.</p> <p><b>Pouvoirs :</b> Sylvie TARAGON à Jean-Yves MÂCHARD, Carole ETTORI à Jérémie COURLET, Carine DUVERNOIS à Gilles CALLET</p> <p><b>Absents :</b> Bernard THIBOUD, Pascal COULLOUX, Alain LAMBERT</p> <p>Madame Florence POZZO est désignée secrétaire de séance</p>

Envoyé en préfecture le 15/02/2021  
Reçu en préfecture le 15/02/2021  
Affiché le   
ID : 074-200070852-20210209-CC\_24\_2021-DE

**OBJET : ENVIRONNEMENT - TRI SELECTIF DECHETS D3E - Renouvellement de la convention de collecte séparée des lampes usagées avec ECOSYSTEM du 01/01/2021 au 31/12/2026**

Dans le cadre de la collecte séparée des lampes usagées sur les déchetteries intercommunales, la Communauté de Communes souhaite signer une convention avec ECOSYSTEM.

Cette convention a pour objet de déterminer les modalités de fournitures à la collectivité des conteneurs spécifiques et d'enlèvement gratuits pour le traitement/recyclage des lampes usagées par ECOSYSTEM. Par ailleurs, elle définit les conditions dans lesquelles la collectivité procède à la collecte séparée des lampes usagées.

ECOSYSTEM a obtenu son agrément par arrêté conjoint signé le 23 décembre 2020 par le Ministère de la transition écologique, le Ministère de l'intérieur, le Ministère de la cohésion des territoires et le Ministère de l'Economie et des finances.

A cet effet, ECOSYSTEM sollicite la signature d'une nouvelle convention dont la durée coïncide avec le nouvel agrément à savoir du 01/01/2021 au 31/12/2026.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de l'autoriser à signer la convention ainsi que les pièces annexes avec ECOSYSTEM.

**Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré :**

**AUTORISE** le Président à signer tous documents nécessaires à la poursuite du partenariat avec ECOSYSTEM en qualité d'organisme coordonnateur agréé dans le cadre de la collecte sélective des lampes usagées.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.*

*Ont signé au registre des délibérations les membres présents.*

**Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Paul RANNARD**



*Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.*